



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 103842

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé concernant les répercussions suite à la pose de prothèses de la hanche en métal. Des plaintes apparaissent contre l'Agence nationale de sécurité du médicament, après que les patients aient développé des maladies liées au cobalt suite à la pose d'une prothèse de hanche en métal. Après la fin de la rééducation, certains souffrent de douleurs à la limite du surmontable. En effet, les prothèses en métal connaissent en réalité une usure anormale provoquant un rejet de particules dans le corps. Les taux de chrome et de cobalt sont alors confirmés par des prises de sang. Il souhaiterait connaître les raisons qui autorisent encore aujourd'hui la pose de ces prothèses de hanche en métal, alors même qu'elles sont interdites aux États unis d'Amérique depuis 2010 et que les problèmes survenant suite à ces poses avaient été démontrés en France en 2014 dans un avis de l'ANSM.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103842

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2830

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)